PROVINCE DU BRABANT WALLON

Commune de
RIXENSART
Avenue de Merode, 75 - 1330 RIXENSART
Service enseignement
Votre correspondante : Coppens Vanessa
✉ vanessa.coppens@rixensart.be
☎02/634.21.31

RIXENSART, le 12 mai 2020

Aux parents
des élèves des écoles communales
de Rixensart

Objet : Note relative aux directives fédérales concernant la reprise partielle des écoles

Madame,
Monsieur,
Chers parents,

Vu les dernières directives fédérales, sur base de l'avis du Conseil National de sécurité, il est prévu un plan de déconfinement impliquant notamment une reprise partielle des cours pour certaines classes.
Ce plan correspond à une logique progressive, évolutive et non définitive. Une marche arrière est donc toujours possible en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Objectif poursuivi par le CNS et la Fédération Wallonie-Bruxelles

L'objectif est de faire en sorte qu'un maximum d'élèves retrouve un contact avec l'école, même très limité, pour recréer un lien avec les équipes éducatives et les activités pédagogiques en présentiel.
La priorité doit être accordée dans un premier temps aux années certifiantes, à savoir les enfants de 6e primaire qui rentreront donc à l'école sous certaines conditions à partir du 18 mai 2020 à raison de maximum 2 jours complets par semaine.

Priorité du Collège : Sécurité des élèves et des membres du personnel

Le Pouvoir Organisateur a analysé la situation de chaque école afin de mettre en place les conditions de sécurité les plus optimales pour les enfants et le personnel encadrant. Celles-ci ont été validées par les Conseillers en prévention et seront soumises à la Commission Paritaire Locale (organe local de démocratie sociale) ce jeudi 14 mai. Si la sécurité de tous n'est pas garantie, la reprise des leçons sera retardée jusqu'à ce que des solutions soient trouvées.

Nous vous informons donc des mesures mises en place pour la sécurité des élèves et des membres du personnel :

- Les locaux sont choisis pour permettre la distanciation sociale : soit 4m^2 par enfant et 8 m^2 pour l'enseignant.
- Chaque enseignant et chaque enfant de 6ème primaire devra porter un masque tout au long de la journée et respecter les mesures de distanciation sociale.
- Du savon et du gel hydro-alcoolique seront toujours disponibles. Chaque enfant devra obligatoirement se désinfecter les mains à différents moments-clés de la journée, plus spécifiquement à l'entrée et à la sortie de l'école.
- Les groupes seront toujours composés de manière identique. Les places en classe seront fixes. Le matériel superflu sera enlevé.
- Les récréations et les entrées/sorties seront aménagées afin de pouvoir respecter les normes de distanciation sociale. C'est pourquoi les parents ne pourront pas entrer dans l'enceinte de l'école.
- Les locaux et le matériel utilisés seront minutieusement désinfectés après chaque journée d'école.
- Les repas de midi se prennent en classe. Pas de repas chaud jusque fin juin, les enfants doivent donc se munir de leur lunch.

Pour préparer au mieux la reprise partielle des leçons pour les 6ème primaires, il vous est demandé de confirmer la présence de votre enfant auprès de la direction de votre école. Celle-ci vous fera parvenir un courrier spécifique complémentaire présentant les modalités pratiques de l'organisation propre à chaque école.

Conditions d'accès : Port de masque obligatoire

Une prise de température systématique sera effectuée chaque jour avant l'entrée dans l'école. Tout enfant présentant une température supérieure à 37,5°C ne pourra fréquenter l'établissement.
Un enfant qui présenterait des symptômes en cours de journée devra automatiquement rentrer chez lui. Dans l'attente de l'arrivée d'un parent, il sera gardé dans un local spécifique dédié à l'infirmerie.

Tous les enfants de 6ème primaire devront se munir de deux masques pour accéder à l'école. Sans le port d'un masque, ils ne pourront y accéder.
La Fédération Wallonie-Bruxelles fournira des masques en tissus lavables aux enfants. Le Pouvoir Organisateur, avec l'aide précieuse de bénévoles, fournira également 2 masques en tissu par élève de 6ème primaire. Les masques seront distribués aux élèves le 18 mai.
Leur nettoyage doit être effectué à domicile.

Maintien du service de garderie

Depuis le 16 mars, chaque école communale a mis en place un service de garderie, centralisé dans l'école du Centre. Ce service continue à fonctionner sur demande de parents correspondant aux catégories spécifiques auxquelles sont venues se rajouter tous les secteurs en reprise de travail et les enfants vivant dans des conditions sociales compliquées.
Depuis le 11 mai, le service de garderie est mis en place dans chaque école.

Nous tenons à relever que le respect des normes d'encadrement (1 adulte pour 10 enfants) rend cette gestion difficile en termes de personnel et surtout de locaux disponibles. Nous faisons encore appel à votre responsabilité collective en tant que

parents pour que vous envisagiez une autre solution de garde que celle de l'école, n'impliquant pas de personne à risque. Cette situation inédite reste compliquée pour tout le monde, nous vous remercions d'ores et déjà pour votre soutien dans cette organisation. Les locaux occupés resteront, dans la mesure du possible, les mêmes que ceux fréquentés jusqu'à maintenant. Les groupes d'enfants (par école) resteront les mêmes également.
Afin de pouvoir accéder à ce service de garderie, nous vous rappelons l'obligation de prendre contact avec votre direction pour que l'enfant y soit bien inscrit.
Le PO se réserve le droit de refuser l'accès à la garderie si le taux de fréquentation ne permet pas de respecter les normes de sécurité. Pour rappel la circulaire nous impose de donner la priorité à certaines catégories d'enfants.

Continuité des apprentissages

Pour les classes qui ne reprendront pas les leçons le 18 mai, des travaux à domicile sont prévus.
Les modalités sont laissées à l'appréciation des équipes éducatives tout en sachant que les travaux ne peuvent porter sur des apprentissages qui n'ont pas été abordés préalablement en classe, que vous pouvez demander à la direction d'obtenir un support papier si vous n'avez pas la possibilité d'imprimer les travaux transmis à domicile et que ces travaux à domicile ne feront pas l'objet d'une évaluation. L'enjeu est ici de maintenir un lien social autour des apprentissages entre l'enseignant et ses élèves.
Les élèves de 6ème primaire aborderont de nouvelles matières en classe.
Si des élèves de 6e primaire ne reprennent pas les cours en présentiel à partir du 18 mai, ils recevront la matière enseignée à domicile.

Reprise partielle des 1ères primaires et si possible des 2èmes primaires prévue à partir du 25 mai

Il est prévu une autre phase de reprise partielle des leçons pour les classes de 1ère primaire et si possible de 2e primaire. De plus, une priorité doit être accordée également aux élèves en difficulté d'apprentissage identifiés comme tels par leurs enseignants.
A ce stade, il est impossible de certifier que cette 2e phase pourra avoir lieu. En effet, cela dépendra de l'évaluation de la reprise partielle des leçons prévues avec les 6ème primaires et des conditions de poursuite du service de garderie.
Il est donc prévu une analyse de la situation et de la capacité organisationnelle des écoles la semaine du 18 mai.
Nous vous certifions mettre tout en œuvre pour vous informer le plus rapidement des décisions prises ultérieurement.

Nous vous remercions de votre attention et vous prions d'agréer, Chers Parents, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Par le Collège.

Virginie DENONCIN
Directrice générale adjointe

Patricia LEBON
Bourgmestre

Sylvie VAN den EYNDE
Echevine de l'Enseignement